



Cagnotte, le 24 septembre 2018

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : projet d'élevage industriel à Fargues : 3 bandes de 15000 canards

Monsieur le Préfet,

L'attention de la SEPANSO a été attirée sur le dépôt d'une demande de permis de construire 040 099 18 S0005 de l'EARL de Gardelly déposée à la mairie de Fargues le 08 septembre 2018. Dans la mesure où vos services vont être amenés à émettre un avis, je tiens à vous faire part de la perception des personnes qui habitent à proximité :

1 – Le projet prévoit l'implantation de deux bâtiments de 90 m de longueur chacun soit 800 m² chacun avec deux zones de parcours. Ce dossier est monté avec une société (Lur Berri) qui favorise de type d'exploitation intensive du prêt à gaver.

2 - Il y a à proximité deux zones d'habitations qui seraient immédiatement impactées (une quinzaine d'habitations). La zone d'habitations en partie haute est directement rattachée au centre du village avec l'école primaire à moins d'1 km.

Nota Bene : Il existe également trois terrains constructibles dans cette même zone. Il est certain que la valeur de ces terrains serait dépréciée.

3 - Le terrain dédié à cette exploitation est en partie pentue ; les vents dominants sud ouest - ouest sont dans le même axe impacterait le village. Quant au vent sud est il impacterait directement les pavillons situés en partie basse du terrain.

4 - Le terrain concerné est un terrain cultivé (sorgo) qui est drainé. Lors de fortes pluies il est en partie inondé. Or, comme vous le savez les « événements extrêmes » et la probabilité de dégâts sur ce secteur s'accroît, secteur classé en « zone sensible » qui suppose une vigilance particulière pour préserver la qualité des eaux (Bahus et nappes aquifères)

Nota bene : Il y a deux sources le long du chemin communal limitrophe du site où l'implantation des bâtiments est projetée.

5 – Les problèmes des pollutions induites par ce type d'élevage sont bien connues : odeurs, mouches, plumes... Il semble aberrant que le porteur du projet ait pu imaginer une telle implantation, laquelle l'expose à un procédure civile pour « troubles de jouissance »

Nota bene : le rapport de l'Agence nationale de santé publique de juillet 2018 évoque « *des émissions croissantes d'ammoniac entre 2012 et 2016 – produit odorant qui peut engendrer une gêne olfactive dans la population et contribuer à dégrader la qualité de vie des habitants...* »

.../...

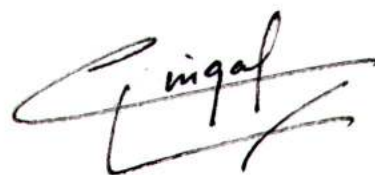
6 – Sécurité : le chemin communal n'est pas assez large pour qu'un poids lourd et un véhicule léger se croisent sans risque d'accident.

7 - La question du paysage mérite enfin d'être exposée :

- l'axe d'entrée et de sortie de la commune est limitrophe à cette implantation. Cet axe permet d'aller à Saint Sever chef lieu du canton où se trouvent l'ensemble des commodités.
- église classée. Zone de visibilité non impactée, mais zone de protection impactée (moins de 500 m)
- L'implantation de deux bâtiments industriels à l'entrée d'un village modifierait radicalement la perception de celui-ci. Les terrains à bâtir risquent de rester longtemps sans acquéreur. Qui aurait envie de venir vivre à Fargues si cet élevage industriel s'implantait près du village ? Il faudra beaucoup de talent à un agent immobilier ou un sacrifice financier du vendeur d'un bien !
- L'avis du conseil municipal serait sans doute bien utile.

Conclusion : la demande de l'EARL de Gardelli paraît tout à fait inopportune à la SEPANSO. Les riverains qui expriment leur opposition au projet de l'EARL de Gardelli, font observer que ces exploitants ont d'autres lieux implantations qui respecteraient les habitants de Fargues.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Pièce jointe : plans de situation